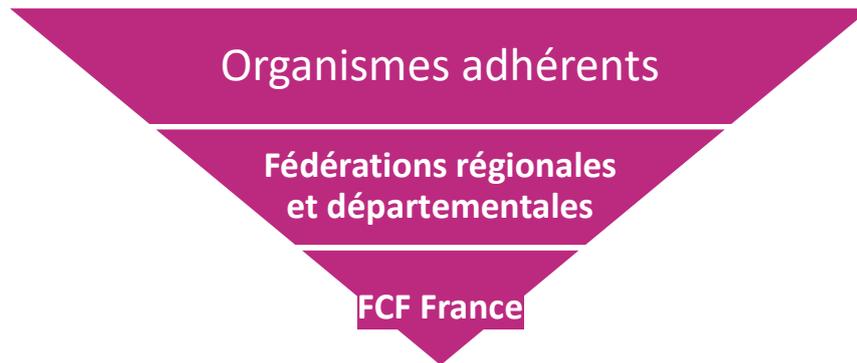


Fonctionnement de la FCF France

Les fédérations régionales, interdépartementales et départementales

La FCF France est structurée en confédération avec un schéma d'organisation pyramidal inversé, à savoir :

- Les organismes adhérents,
- Les fédérations régionales ou départementales,
- La fédération nationale



Pour donner suite à la mise en place du RGPD (gestion d'un fichier national), les adhérents de la FCF sont membres conjoints à la FCF nationale et à la FCF départementale ou régionale quand celle-ci couvre leur territoire d'activités. Dans le cas contraire (territoire non couvert) ou s'ils en font la demande, les adhérents peuvent ne souscrire leur adhésion qu'à la FCF nationale.

Les fédérations locales et la FCF nationale jouent des rôles de subsidiarité ; ce qu'une structure ne peut faire, l'autre le propose. Ainsi, par exemple :

La FCF nationale :

- négocie et signe tous les contrats et conventions avec les sociétés de droits d'auteur, de droits voisins ou les fournisseurs et partenaires nationaux,
- représente les adhérents dans tous les ministères et les institutions dont relèvent les organismes de culture populaire,
- gère certains outils de communication,
- met à disposition des outils d'information et de formation,
- gère les contrats d'assurances (incluses dans la cotisation ou prochainement proposées en option)
- met à disposition un service d'assistance juridique...

Les fédérations régionales ou départementales :

- favorisent les échanges d'information et de moyens entre les adhérents,
- organisent ou relaient des moments de formations,
- traitent au plus près du terrain les problèmes de gestion au quotidien...

Fédération des Festivals, Carnivals et Fêtes de France

Siège Social : 14, rue Charles V – 75004 Paris – 01 42 76 08 74

Gestion administrative : 4 Place Louis de la Rochejaquelein – 85300 Le Perrier – 01 42 76 08 74